



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. BALZANO, M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/62

Travaux d'aménagement du Cours NAPOLEON
Trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Cours Napoléon est l'axe structurant principal de la ville d'Ajaccio. Cette Route Territoriale n° 20 pénétrante qui se poursuit jusqu'en cœur de ville, permet une desserte locale des habitations et des commerces ainsi que la liaison entre les principaux quartiers et les lieux emblématiques de la ville. Cette artère n'a pas fait l'objet de travaux d'aménagement depuis fort longtemps. Elle présente actuellement des caractéristiques obsolètes et un état très dégradé, indigne de la capitale régionale.

Cet axe, notamment dans sa section comprise entre le carrefour avec l'avenue BEVERINI-VICO et la place du Diamant, situé dans l'hyper centre doit être rénové pour améliorer sensiblement la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons), pour mieux réglementer le stationnement des véhicules et pour s'inscrire dans une démarche de route durable.

Les travaux nécessaires s'élèvent à 3 M€HT. Ils comprennent :

- Des aménagements de trottoirs avec une réfection des revêtements et une mise aux normes d'accessibilité,
- La rénovation complète de l'éclairage public, performant et économe,
- La mise en place de mobilier urbain : banc, garde-corps et potelets,
- La réalisation d'aménagements paysagers.

L'assiette foncière est propriété de la CTC, la commune intervient en vertu des pouvoirs de police du maire notamment la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques.

Afin de réaliser ces travaux, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le coût de l'opération est estimé à 3 000 000 €HT soit 3 300 000 €TTC.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 80 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

Etudes : Mai 2017 à juillet 2017,
Consultation travaux : Août-octobre 2017,
Notification du marché : Novembre 2017,
Travaux : Janvier-octobre 2018.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER :

Les travaux d'aménagement du Cours NAPOLEON, trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud 80 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire :

- à signer tous les documents se rapportant à l'opération.
- à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 avril 2017,

Considérant, que les travaux d'aménagement sont nécessaires au vu des caractéristiques obsolètes et de l'état très dégradé de cet axe routier principal ;

Considérant que la sécurité publique ainsi que la commodité de passage l'exigent ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les travaux d'aménagement du Cours NAPOLEON, trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud 80 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017
Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Page 3 sur 3



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI